

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 4214

présenté par

Mme Pochon, M. Fournier, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE 9

I. – À la première phrase de l’alinéa 2, après le mot :

« transmission »,

insérer les mots :

« , la diversification et la restructuration ».

II. – En conséquence, compléter l’alinéa 3 par la phrase suivante :

« Il peut également comporter un module sur la diversification et la restructuration des systèmes agricoles au moment de la transmission. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à offrir l'opportunité aux agriculteurs qui s'installent de penser la diversification et la restructuration des fermes.